

Pour comprendre vraiment ce qu'est le problème de la pauvreté, il faut d'abord en comprendre les causes et les effets. Contrairement à ce que l'on croit couramment dans certains cercles, la pauvreté est rarement due aujourd'hui à la paresse. Les statistiques nous montrent que la plupart des gens qui vivent au-dessous du seuil de la pauvreté travaillent à plein temps mais que ce travail ne produit cependant pas assez pour répondre à leurs besoins. Ce sont les bûcherons, les pêcheurs, les agriculteurs et autres qui sont des travailleurs saisonniers; ensuite viennent les personnes âgées, les aveugles, les invalides, les mères délaissées et les jeunes qui viennent grossir de plus en plus la catégorie des pauvres, pendant que ce gouvernement «gouverne». Il y a sans doute moins de 3 p. 100 des gens vivant pauvrement qui le doivent à ce qu'on pourrait qualifier de paresse.

Je m'inquiète surtout de l'échec de plus en plus évident de nos programmes de bien-être social qui tout en coûtant toujours plus cher sont de moins en moins efficaces pour lutter contre la pauvreté au Canada. Cela vient peut-être de ce que le développement graduel des programmes de lutte contre la pauvreté ne se fait pas dans le cadre d'une stratégie globale ou en vue d'un objectif constant. Nous nous trouvons plutôt aujourd'hui dans une jungle de programmes établis de façon hétéroclite, sans coordination, et c'est pourquoi rien ne marche.

Le bill dont le ministre a saisi la Chambre n'est qu'un élément de plus dans cet ensemble disparate de programmes de lutte contre la pauvreté, et pour autant que nous puissions en juger, cela ne changera pas grand-chose. Le ministre n'a rien dit qui puisse m'inciter à changer d'opinion.

Nous croyons qu'il faut réformer l'approche globale du problème de la pauvreté, comme notre parti l'a souvent déclaré dans le passé. Il faut intégrer des mesures d'encouragement dans le programme de lutte contre la pauvreté, il faut insister sur la nécessité d'augmenter les revenus de ceux qui sont en-deça du seuil de la pauvreté, et il faut aider tous les Canadiens à acquérir la compétence et la confiance dont ils ont besoin pour pouvoir gagner davantage. On doit prévoir des mesures d'encouragement pour inciter les prestataires à chercher un autre emploi ou à se recycler. Les programmes qui trop souvent découragent les efforts en ce sens doivent être modifiés.

Nous avons déjà parlé d'un programme d'accroissement du revenu qui aurait pour principe la création de nouvelles mesures pour inciter les prestataires à chercher un autre emploi ou à se recycler; soit la mise en place d'un régime équitable pour tous ceux qui sont dans le besoin et peut-être une réévaluation complète du concept d'universalité. Certains de ces programmes universels n'aident pas les plus pauvres. Je suis heureux que le ministre ait entendu ma dernière phrase. Elle a vanté avec enthousiasme et conviction le programme présenté dans ce bill et a prétendu qu'il résoudra les problèmes des pauvres. Elle a parlé notamment des mères célibataires, et des personnes âgées qui bénéficieront particulièrement du bill C-5.

● (1642)

Si nous consultons les statistiques à nouveau, nous constatons que les pauvres se sont appauvris, tandis que les riches se sont enrichis et que l'écart entre les deux s'accroît constamment. Je voudrais poser au ministre certaines questions à ce sujet. Nous savons par exemple qu'en 1951, les 20 p. 100 les

plus démunis touchaient 4.4 p. 100 du revenu national, tandis que les 20 p. 100 les mieux nantis en touchaient 42.8 p. 100. Après la mise en application des diverses mesures sociales dont le ministre et le gouvernement dont elle fait partie sont responsables, les chiffres correspondants de 1976 révèlent qu'à l'heure actuelle 3.9 p. 100 du revenu national est versé aux 20 p. 100 les plus démunis et 44 p. 100 aux mieux nantis.

Si nous devons accepter ces chiffres—et je n'ai aucune raison de les rejeter, puisqu'ils proviennent d'un organisme réputé désigné sous le nom de Conseil national du Bien-être—je demande au ministre si elle peut dire à la Chambre quel sera l'effet, d'après elle, de cette mesure sur la répartition du revenu dont j'ai parlé? Je veux dire quelle proportion du revenu national sera versée aux 20 p. 100 les plus démunis par rapport à ce qui leur est versé à l'heure actuelle. Peut-elle nous donner un aperçu de ce chiffre et nous dire comment elle a fait ce calcul. Je la laisserai répondre avant de lui poser la question suivante.

**Mlle Bégin:** Monsieur le président, le député d'Athabasca nous a fait, en gros, une description exacte de la pauvreté sauf lorsqu'il prétend, même si cela vient du cœur, que l'écart entre pauvres et riches s'élargit. Techniquement parlant, ce n'est pas ainsi qu'on décrit la pauvreté au Canada. Si j'ai l'air de prendre un ton scientifique alors que certains députés parlent avec leur cœur, c'est parce que la meilleure façon de s'attaquer à la pauvreté, c'est à coup de chiffres.

Voici comment on décrit cet écart: une tendance constante depuis les 30 dernières années qui montre que les 20 p. 100 au haut de l'échelle socio-économique gagnent quelque 40 p. 100 et plus des revenus alors que les 20 p. 100 au bas de l'échelle se contentent de 4 p. 100.

Puisque nous devons continuer de combattre la pauvreté, j'espère que tous les députés conviendront que ce problème est urgent. Cependant, en dix ans, la pauvreté en termes absolus au Canada, selon les indicateurs de Statistique Canada, est passée de 20 p. 100 à 12 p. 100. On a donc fait des progrès et c'est ce qui compte. Mais il y a encore bien du travail à faire. Le député a très bien décrit le phénomène lorsqu'il a parlé de pauvreté cachée. Elle est moins apparente, mais elle existe toujours.

Voici de façon concrète en quoi ce programme favorise la redistribution des ressources. Il prévoit de verser \$300 à quelque 700,000 familles avec enfants—c'est là un des groupes les plus vulnérables de la société canadienne—qui vivent dans l'indigence. Pour la seule catégorie des familles monoparentales, il prévoit de verser 106 millions de dollars. En d'autres termes, 87 p. 100 de toutes les familles monoparentales bénéficieront de dégrèvements fiscaux, pas nécessairement d'un dégrèvement total puisque nous suivons un barème décroissant. Nous n'avons pas fixé de plafond à un seul échelon de revenu. A mon avis, c'est là une mesure très importante non seulement pour les familles monoparentales mais aussi pour les familles ayant des enfants qui vivent dans l'indigence dans notre pays.

A propos d'un point qui n'a rien à voir avec le bill mais qui touche à la politique sociale de notre pays, à savoir la nécessité d'incorporer dans notre programme de bien-être social des stimulants au travail, je ne sais pas si le député faisait allusion au problème que nous avons dans les provinces au sujet du programme fédéral du Régime d'assistance publique. Dans ce cas précis, en effet, pour un dollar gagné les assistés sociaux